

Procès-verbal du Conseil communautaire du 25 avril 2014.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Grégory BRO, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Christophe GAUX, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Mme Anne-Marie BIZEUL, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -Monsieur Jean BRENGUES suppléant de Madame Véronique NEIL, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC, Monsieur Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN

Procurations :

M. Jacky GALABRUN à M. Louis VILLARET, Madame Evelyne GELLY à M. Jean-Pierre BERTOLINI

Excusés :

M. René GOMEZ, Mme Nicole MORERE, Monsieur Guy-Charles AGUILAR

Absents :

M. Philippe MACHETEL, Madame Chantal COMBACAL

Quorum : 25	Présents : 42	Votants : 44	Pour 44 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Monsieur le Président fait l'appel.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Madame Amélie MATEO est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 14/04/14 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président commence par informer l'assemblée que toutes les communes gérées sous Hélios doivent passer au nouveau protocole d'échange PESV2 au plus tard le 1^{er} janvier 2015 pour leurs mandats, titres et bordereaux (pour les pièces justificatives le passage est facultatif pour l'instant). Il souligne la nécessité que chaque commune prenne contact avec son trésorier dans les meilleurs délais afin d'organiser le passage à ce nouveau protocole d'échanges au plus vite, car après le 1^{er} janvier 2015 plus aucun mandat, titre ni bordereau sous format Indigo ne pourra être pris en charge par les trésoreries.

Puis la Directrice du service communication **Nadège CASTANDET** et la chargée de publication web, **Manon de la Fournière** présentent la page Facebook de la communauté de communes.

Administration générale

Rapport I. I : Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs - Office de Tourisme Intercommunal (OTI).

Adopté à l'unanimité.

Sont désignés pour siéger au comité directeur de l'OTI :

- 1 - Monsieur **Philippe MACHETEL** en qualité de titulaire et Madame **Marie-Françoise NACHEZ** en qualité de suppléante,
- 2 - Monsieur **Claude CARCELLER** en qualité de titulaire et Madame **Béatrice WILLOQUAUX** en qualité de suppléante,
- 3 - Monsieur **Philippe SALASC** en qualité de titulaire et Madame **Nicole MORERE** en qualité de suppléante,

4 - Monsieur **Stéphane SIMON** en qualité de titulaire et Monsieur **Christian VILOING** en qualité de suppléant,
5 - Monsieur **Guy-Charles AGUILAR** en qualité de titulaire et Madame **Chantal COMBACAL** en qualité de suppléante,
6 - Madame **Marie-Hélène SANCHEZ** en qualité de titulaire et Monsieur **Marcel CHRISTOL** en qualité de suppléant,
7 - Madame **Viviane RUIZ** en qualité de titulaire et Madame **Edwige GENIEYS** en qualité de suppléante,
8 - Madame **Isabelle ALIAGA** en qualité de titulaire et Monsieur **Daniel REQUIRAND** en qualité de suppléant,
9 - Madame **Agnès CONSTANT** en qualité de titulaire et Madame **Marie-Agnès SIBERTIN BLANC** en qualité de suppléante,
10 - Monsieur **Louis VILLARET** en qualité de titulaire et Madame **Florence QUINONERO** en qualité de suppléant,
11 - Monsieur **David CABLAT** en qualité de titulaire et Monsieur **Bernard GOUZIN** en qualité de suppléant,
12 - Madame **Evelyne GELLY** en qualité de titulaire et Madame **Martine BONNET** en qualité de suppléant,
13 - Monsieur **Jean-Claude CROS** en qualité de titulaire et Monsieur **Jean-Claude MARC** en qualité de suppléant,
14 - Monsieur **Georges PIERRUGUES** en qualité de titulaire et Monsieur **Michel SAINTPIERRE** en qualité de suppléant,
15 - Madame **Béatrice NEGRIER** en qualité de titulaire et Monsieur **Jacky GALABRUN** en qualité de suppléant,
16 - Madame **Véronique NEIL** en qualité de titulaire et Monsieur **Maurice DEJEAN** en qualité de suppléant,
17 - Monsieur **Grégory BRO** en qualité de titulaire et Monsieur **Jean-Luc DARMANIN** en qualité de suppléant
pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Finances/marchés comptabilité

Rapport 2.1 : Débat d'orientation budgétaire 2014 - Budget primitif 2014.

Intervention de Monsieur Christophe GAUX qui souhaite savoir si la Cotisation Foncière des Entreprises concerne les entreprises de la région ou bien celles du territoire national ?

Monsieur Joseph BROUSSET, Directeur général des services précise que cet impôt concerne les entreprises qui sont basées sur le territoire intercommunal.

Madame Marie-Agnès VAILHE-SIBERTAIN-BLANC souligne l'importance de l'installation du haut débit et de l'intérêt de doter le territoire de la fibre optique. Elle précise que la communauté de communes est compétente en la matière depuis 2007 et estime qu'elle devrait à ce titre, prendre à sa charge la totalité du coût de l'installation, et non pas la financer à hauteur de 50%.

Monsieur le Président précise que rien n'est arrêté pour le moment, et que les choses peuvent évoluer. Il ajoute que certaines communes sont déjà équipées du haut débit.

Madame Marie-Agnès VAILHE-SIBERTAIN-BLANC propose qu'une étude soit menée, ce qui permettrait d'avoir des bases concrètes et ainsi évaluer le coût d'équiper le territoire en fibre optique. Les entreprises notamment ont besoin de très haut débit pour travailler.

Monsieur le Président reconnaît l'importance du haut débit mais pointe le problème du démultiplexage que France Télécom règle progressivement. Toutefois, l'information n'est pas toujours relayée et France Télécom agit comme il l'entend.

Madame Marie-Agnès VAILHE-SIBERTAIN-BLANC ajoute que Free et Orange équipent très bien la région.

Monsieur le Président précise qu'une étude a déjà été faite et sera présentée prochainement aux élus du bureau.

Monsieur Yves KOSKASS rappelle que orange n'a qu'une obligation de desserte téléphonique et non une desserte de haut débit.

Monsieur Marcel CHRISTOL souhaite remercier les services de la communauté de communes pour le coté vertueux de ce document budgétaire, d'autant plus que sa forme respecte ce qui est prévu par le règlement intérieur, notamment en termes de délai de tenue du DOB.

Il souligne ensuite les difficultés rencontrées à l'échelle nationale et revient sur la problématique de la capacité d'autofinancement de la communauté compte-tenu de la diminution de l'épargne nette qui semble s'expliquer par une volonté de désendetter l'établissement. Il dit espérer une amélioration dans les années à venir.

Il aborde enfin l'axe 3 du DOB, en particulier la jeunesse qui est beaucoup plus abordée que celles des personnes âgées.

Monsieur le Président explique que sur la capacité d'autofinancement, le choix a été fait de rembourser par anticipation les emprunts.

Monsieur Yves KOSKASS souhaite savoir s'il est possible de calculer le taux d'endettement par habitant ?

Monsieur le Président énonce le montant de 461 euros par habitant.

Madame Agnès CONSTANT rappelle que la plaine de Villeveyrac-Montagnac fait également partie de la zone Natura 2000 et souhaite que le DOB soit complété sur ce point.

Monsieur le Président explique cette omission par le fait que la communauté de communes n'est pas maître d'ouvrage sur cette zone contrairement aux Gorges de l'Hérault et Montagne de la Mourre Causse d'Aumelas.

Monsieur Christophe GAUX estime que le montant par habitant de la taxe relative à l'enlèvement des ordures ménagères est élevé.

Monsieur Michel SAINTPIERRE précise qu'il s'agit en réalité de 134 euros par personne, et non 730 euros et ajoute que ce montant est calculé à partir du foncier bâti. Ce qui coûte cher en revanche, c'est la taxe que fait payer l'Etat pour l'enfouissement des déchets inertes (TGAP).

Monsieur Joseph BROUSSET, Directeur général des services ajoute que les habitants du territoire produisent 166 kilos de déchets par an, sachant que la moyenne nationale est de 450 kilos, et qu'en conséquence, c'est bien le coût de la tonne de déchets qui est bien plus significatif.

Monsieur le Président rappelle que nous recyclons à hauteur de 47% conformément au « Grenelle ».

Monsieur Christian VILOING souhaite connaître l'échéance pour Soumont ?

Monsieur le Président évoque la date de 2020-2021 et ajoute que l'on se situe parmi les communautés de communes les plus en pointe, et propose qu'une visite à Soumont soit organisée pour apprécier son fonctionnement.

Monsieur Claude CARCELLER conclut la séance en soulignant que le DOB se veut prudent et rassurant, en raison notamment de la volonté de ne pas augmenter les taxes ménages, de freiner les investissements tout en maintenant des services de plus en plus prisés par la population.

Levée de séance à 20h.